



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction du Renseignement  
et de la Sécurité de la Défense**

## **EPREUVES DE SELECTION DES INSPECTEURS DE SECURITE DE LA DEFENSE**

**ANNEE 2021**

**Epreuve écrite d'admissibilité : synthèse de dossier et question à réponse courte**

**Durée 4 heures – coefficient 4**

Extrait de l'arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux modalités de sélection et de formation des inspecteurs de sécurité de la défense :

*« L'épreuve d'admissibilité consiste en une synthèse de dossier composé d'un nombre restreint de documents courts, de types et potentiellement de formats différents (documents rédigés, photos, cartes...), complétée d'une courte rédaction répondant à une question en rapport avec le thème du dossier. Il est tenu compte de l'orthographe, de la compréhension du sujet, de la cohérence des arguments et de la clarté de l'exposé (durée : 4 heures – coefficient 4, note éliminatoire 06/20). Tout candidat ayant reçu une note éliminatoire à cette épreuve ne peut se présenter aux épreuves suivantes et est déclaré ajourné d'office par le collège de sélection au titre de la session de sélection en cours. »*

**Nota bene** : avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler aux surveillants toute anomalie (page manquante, lecture illisible...).

Il est rappelé que l'anonymat des copies doit être conservé ; il est ainsi interdit de signer sa composition ou d'y mettre tout signe distinctif pouvant donner une indication sur l'identité des candidats.

**Les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées.**

# Les forces prépositionnées

Avril 2021

## 1. Synthèse de dossier (14 points/20)

A partir du dossier joint, vous exposerez, dans une note de 800 mots environ ( $\pm 10\%$  : 720-880 mots), une synthèse sur le sujet des forces prépositionnées.

## 2. Question à réponse courte (6 points/20)

Vous répondrez en 200 mots environ ( $\pm 10\%$  : 180-220 mots) à la question suivante :

« Selon vous, l'intérêt du maintien des forces prépositionnées reste-t-il aujourd'hui supérieur à ses contraintes, à ses risques et à ses coûts ? ».

## DOSSIER DOCUMENTAIRE

5 documents – 19 pages

(pages 4 à 22)

Document 1	« L'armée Outre-mer dans une situation préoccupante, selon un rapport de l'IFRI », David Ponchelet, 28 février 2020	Pages 4 à 5
Document 2	« Outre-Mer : Une étude plaide pour un renforcement des forces françaises de présence et de souveraineté », Laurent Lagneaux, Opex 360, 2 mars 2020.	Pages 6 à 8
Document 3	Assemblée nationale, 19 février 2020, extrait du Rapport n° 2696 déposé par la Commission de la Défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le <i>continuum</i> entre sécurité et développement, présenté par M. Jean-Jacques MICHEL et Mme Manuela KÉCLARD-MONDÉSIR, Députés.	Pages 9 à 10
Document 4	« Les Outre-mer, points d'appuis stratégiques », Christian Cambon, Revue de la Défense nationale, 2019.	Pages 11 à 15
Document 5	« Le Renouveau capacitaire outre-mer », Franck Maire et Vincent du Gardin, Revue de la Défense nationale, 2019.	Pages 16 à 22

## L'armée Outre-mer dans une situation préoccupante, selon un rapport de l'IFRI

David Ponchelet • Publié le 28 février 2020 à 12h31

**Un rapport de l'Institut Français des relations Internationales dresse un état des lieux inquiétant concernant la présence militaire dans les Outre-mer : un système taillé "au plus juste, traversé par d'importantes tensions capacitaires."**

"**Fatigue des équipements**", "**Précarisation des effectifs**". Le rapport commandé par l'Etat-major des armées à l'Institut Français des Relations internationales dresse un état des lieux sans concession concernant les forces militaires françaises de présence et de souveraineté.

Au total, 10.000 militaires des trois armées (terre, air, mer) sont déployés à travers le monde. Cinq "forces de souveraineté" sont présentes dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer des Antilles, de Guyane, de l'océan Indien (Mayotte et La Réunion), de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Cinq "forces de présence" sont établies au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Djibouti et aux Émirats Arabes Unis.

Avec la fin du service national et les réductions budgétaires des vingt dernières années, l'état et le moral des troupes sont préoccupants.

*Au cours des vingt dernières années, ce dispositif a été frappé par une série de déflations d'effectifs et subi des retards successifs dans la livraison de nouveaux matériels. Il en résulte un système de force taillé « au plus juste » qui est traversé par d'importantes tensions – quand il ne s'agit pas de ruptures- capacitaires.*

*Ces points d'attention méritent d'autant plus d'être pris en compte que les forces prépositionnées seront confrontées dans les années à venir à de nombreux défis d'ordre démographique, climatique, économique, géopolitique et bien entendu militaire (rapport de l'IFRI).*

### "Précarisation des effectifs"

En dix ans, selon le rapport de l'IFRI, les forces de présence et de souveraineté ont perdu un quart de leurs effectifs. Elles se trouvent aujourd'hui "à l'étiage capacitaire". *La difficulté à pourvoir des postes se combine avec le manque d'attractivité de certains territoires, considérés comme très exigeants, notamment la Guyane et Mayotte.*

### Des équipements fatigués

Au cours des dernières années, l'armée de l'air basée à La Réunion (les Fazsoi) a perdu les Transall, trop vieillissants, qui ont été remplacés par les Casa CN-235. Mais la charge utile de ces nouveaux appareils est moitié moindre que celle des Transall. Conséquence : "*cette limitation des moyens aériens pèse fortement sur des scénarios d'engagement en urgence. Ainsi, avec les deux Casa dévolus aux Fazsoi, il faudrait 36 heures pour projeter (en plusieurs*

*rotations) 150 militaires à Mayotte, et 114 heures au Mozambique, alors même que le contrat opérationnel le prévoit en 24 heures."*

La situation dans la Marine n'est guère meilleure. Le remplacement des vieux patrouilleurs P400 *"devrait entraîner une importante rupture de capacité à compter de 2020 et perdurer jusqu'en 2025"*, malgré l'arrivée de trois patrouilleurs aux Antilles-Guyane entre 2017 et 2019 et *"la commande de six nouveaux patrouilleurs qui devraient arriver entre 2022 et 2025 à La Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie"*.

### **Les nouveaux enjeux**

Selon l'IFRI, les nouveaux enjeux pour l'armée française dans les Outre-mer sont pourtant nombreux. Il y a d'abord les enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles maritimes : pêche, métaux rares et nodules dans le Pacifique et l'Indien, pétrole et gaz dans le canal du Mozambique.

Les enjeux de souveraineté sont notamment relancés dans le Pacifique, à mesure que monte l'influence de la Chine. Le rapprochement de cette grande puissance avec le Vanuatu, voisin de la Nouvelle-Calédonie, remet au premier plan la question de la souveraineté française sur les îlots inhabités de Matthew et Hunter, revendiqués par le Vanuatu.

Il faut enfin compter avec la prolifération des missiles longue distance : *"des zones jusqu'alors hors de portée de toute menace conventionnelle, comme la Polynésie, ne seront à l'avenir plus aussi isolées qu'auparavant"*.

Source :

<https://la1ere.francetvinfo.fr/armee-outre-mer-situation-preoccupante-rapport-ifri-805141.html>

## Outre-Mer : Une étude plaide pour un renforcement des forces françaises de présence et de souveraineté

Opex 360 FORCES / STRATÉGIE, par Laurent Lagneau · 2 mars 2020

Peu de pays disposent d'un réseau de forces prépositionnées hors de leurs frontières. Parmi ceux-ci, les États-Unis arrivent en tête, avec pas moins de 600 emprises militaires à travers le globe. Vient ensuite – et cela n'est pas souvent mis en avant – la Russie, avec un dispositif comptant 16.000 soldats déployés et surtout concentré dans son environnement proche [anciennes républiques soviétiques, notamment]. Et la France devance le Royaume-Uni, lequel a toutefois affiché l'intention, l'an passé, de revenir « à l'est de Suez » et donc de revoir la doctrine « Wilson », qui consistait à réduire la présence militaire britannique de par le monde. Enfin, la Chine cherche également à se doter de « points d'appui », comme le montre son implantation récente à Djibouti.

Le réseau militaire français se divise en deux catégories : les forces de souveraineté sont présentes dans les départements et territoires outre-Mer [Guyane, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Antilles, Polynésie] tandis que, dans le cadre d'accords bilatéraux de défense, les forces de présence sont déployées aux Émirats Arabes Unis, à Djibouti, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Ces dernières années, ces forces françaises prépositionnées et de souveraineté, malgré leur contribution aux principales « fonctions stratégiques » [connaissance, anticipation, prévention, protection et intervention], voire à leur rôle éventuel d'appui à la dissuasion, ont significativement été réduites en deux phases : d'abord lors de la professionnalisation des armées [1995-2001], puis au cours des années 2007-2013, avec la Révision générale des politiques publiques [RGPP], laquelle prévoyait une réduction de 40% de leurs effectifs, ainsi que leur réorganisation, avec notamment l'implantation d'une base aux Émirats arabes unis, aux dépens de celle de Djibouti. En outre, le report de certains programmes d'armement, comme le renouvellement des patrouilleurs de la Marine nationale, a donné lieu à des ruptures temporaires de capacité [RTC].

À partir de 2015, il a été mis un terme à cette politique, ce qui a permis, par exemple, de maintenir les effectifs militaires français à Djibouti à 1.450 personnels, contre 950 précédemment [une telle perspective inquiétait les autorités djiboutiennes sur la capacité de la France à honorer l'accord de défense conclu avec ces dernières, ndlr] ou encore à conserver les Forces françaises en Côte d'Ivoire [FFCI], appelées à s'effacer.

Désormais, la Loi de programmation militaire [LPM] 2019-25 indique que les forces prépositionnées et de souveraineté soient dotées « des effectifs suffisants et des équipements adéquats ».

« Le dispositif de présence et de souveraineté est aujourd'hui arrivé au terme de plus d'une décennie de transformations lesquelles ont vu [...] la réduction d'un quart de leurs effectifs et la prolongation de quasiment tous les matériels anciens. [...] Si le système de forces français semble aujourd'hui être arrivé à une forme de stabilité capacitaire, cette dernière cache cependant une tension importante sur des moyens 'taillés au plus juste' », résume

une étude que vient de publier l'Institut français des relations internationales [IFRI] à la demande de l'État-major des armées [EMA].

D'autant plus que les mutations de l'ordre international [affirmation de puissance de la part de certains pays, comme la Chine et la Russie, remise en cause du droit international et du multilatéralisme] ainsi que les enjeux économiques, démographiques et climatiques vont bouleverser l'environnement géopolitique des forces françaises de présence et de souveraineté. Et le tout, avec la persistance de la menace terroriste et des activités du crime organisé.

« Le constat clairement énoncé par la Revue stratégique [d'octobre 2017] d'un durcissement des menaces procède de plusieurs tendances de fond qui se traduiront de façon croissante sur le dimensionnement capacitaire de notre dispositif militaire, en métropole comme outre-Mer et à l'étranger », avance l'étude de l'IFRI.

Ce « durcissement » se traduit par la diffusion de systèmes d'armes avancés [missiles de courte et moyenne portée, drones civils modifiés, moyens de renseignement, etc] à des acteurs qui, jusqu'alors, n'avaient pas les moyens de s'en procurer. « Cet ensemble dessine pour les années à venir une forme de 'nivellement capacitaire' au moins comparable à celui ayant découlé de la démocratisation des armes automatiques au milieu du XXe siècle, avec les conséquences que l'on sait pour les armées occidentales », souligne l'IFRI, pour qui cela pose la question du « dimensionnement basse intensité de nos forces de présence et de souveraineté ».

Ces dernières devront également prendre en compte la « prolifération » des capacités de déni et d'interdiction d'accès étant donné qu'elles peuvent être les « premières cibles de la stratégie adverse d'interdiction ». Or, avance l'étude, le dispositif prépositionné français « n'est pas pensé aujourd'hui comme un outil de défense – et encore moins d'attaque – autonome. À cela vient s'ajouter le « développement des capacités de projection de forces adverses », ce qui pourrait être « lourd de conséquences ». « Des zones jusqu'alors hors de portée de toute menace conventionnelle, comme la Polynésie française, par exemple, ne seront à l'avenir plus aussi isolées qu'auparavant. Cet enjeu pose à terme la question des moyens français de protection de l'ensemble du territoire, y compris ultra-marin, et le cas échéant de l'émergence d'une propre stratégie nationale de déni d'accès », note l'IFRI.

Certes, la dissuasion nucléaire peut suffire pendant encore longtemps à garantir la protection des « intérêts vitaux » de la France. Cependant, il faut également composer avec les stratégies dites « hybrides », qui se situent à la limite de la compétition « pacifique et légale » et de la « confrontation indirecte », avec le recours à des sociétés militaires privées [SMP] et/ou de « proxies », avec, en parallèle, une « guerre des perceptions ». Aussi, l'IFRI invite à s'adapter à la « géopolitique du XXIe siècle », ce qui passe, notamment, par la nécessité de mettre à niveau les capacités des forces françaises de présence et de souveraineté.

Pour l'armée de l'Air, qui doit déjà faire avec une lourde « dette d'infrastructures » pour ses emprises ultra-marines, l'étude préconise de déployer en permanence un avion de transport A400M par bassin océanique pour remédier aux insuffisances des CASA CN-235 [aux capacités sous-dimensionnées], d'acquérir davantage d'hélicoptères Caracal [voire des NH-90] pour remplacer les Puma à bout de souffle et d'améliorer la protection de ses bases contre les menaces aériennes.

S'agissant de la Marine, le remplacement des patrouilles P400 a enfin été lancé. Mais l'étude de l'IFRI note que les navires qui leur succéderont [les POM, pour patrouilleurs outre-Mer] devront disposer, a minima, d'une « capacité d'agression » avec un canon de 20mm, d'un poste de tir surface-air courte portée et de moyens de communication et de détection accrus, tant au niveau aérien que sous-marin. Il s'agirait aussi de faire un effort particulier en faveur des capacités hauturières de transport amphibie, « cruciale pour la projection des forces ».

Les capacités en matière d'aviation de patrouille maritime devraient être plus ambitieuses, avec l'objectif de doter chacune des cinq forces de souveraineté avec au moins un appareil. Enfin, le renouvellement des frégates de surveillance de type Floréal sera incontournable. Quant à l'armée de Terre, ses unités présentes outre-Mer ont des capacités « nettement orientées vers le bas du spectre », dépourvues de blindés et de systèmes d'armes avancés [le problème se posant avec moins d'acuité pour les forces de présence, nldr]. Aussi faudrait-il leur donner les moyens pour relever « le défi de la haute intensité » et faire face « aux enjeux de l'évolution du paysage de la coopération ».

Assemblée nationale  
19 février 2020

Rapport n° 2696 déposé par la Commission de la Défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le *continuum* entre sécurité et développement, présenté par M. Jean-Jacques MICHEL et Mme Manuela KÉCLARD-MONDÉSIR, Députés. [Extrait]

---

*Plutôt qu'une longue liste détaillée de préconisations, les rapporteurs se sont attachés à faire ressortir ici quelques axes majeurs de recommandation, dont l'énumération ne saurait résumer l'ensemble des développements du présent rapport, mais vise à mettre en avant ce qui, à leurs yeux, revêt le plus d'importance.*

1. Planifier un effort ponctuel – par exemple pour trois ou cinq ans – mais massif d'investissement prioritaire dans la réforme du secteur de la sécurité, c'est-à-dire les forces de sécurité intérieure et l'appareil judiciaire des États du Sahel, au titre de l'aide au développement.

2. Renforcer les moyens de pilotage par l'État de l'effort français d'aide publique au développement :

– en exerçant pleinement la tutelle de l'AFD et de ses filiales, y compris la Proparco, afin de garantir la parfaite cohérence de leur action avec les orientations de la politique extérieure de la France ;

– en redonnant à l'État des moyens accrus d'engagement direct et rapide de programmes en aval des opérations militaires.

3. Valoriser les atouts des outre-mer français dans l'action de la France auprès des États et des régions en situation de fragilité :

– en tirant parti de l'insertion des outre-mer dans leurs environnements régionaux au service d'une politique de prévention des crises organisée suivant la logique du *continuum* entre sécurité et développement ;

– en tirant parti des savoir-faire et des capacités spécifiques des outre-mer, tant dans le domaine économique et social que sur le plan militaire, en promouvant par exemple le modèle du service militaire adapté.

4. Poursuivre l'effort de **décloisonnement des acteurs français du *continuum*** entre sécurité et développement, en favorisant le travail « en plateau » entre eux sous la direction d'un responsable clairement identifié, à l'image de l'**envoyé spécial pour le Sahel**. Dans le cas de celui-

ci, renforcer les équipes de façon à assurer une coordination toujours plus étroite des acteurs français, des membres de l'Alliance pour le Sahel ainsi que de la future Coalition pour le Sahel.

5. Privilégier, entre la France et les États partenaires auxquels elle apporte son appui, une **logique politique d'authentique partenariat**, suivant laquelle :

- le respect mutuel entre partenaires d'égalité de dignité se traduit par une démarche contractuelle ou quasi-contractuelle, en tout cas de bonne foi, dont la garantie par des mécanismes de redevabilité, voire de conditionnalité, ne saurait constituer un tabou ;
- l'effort d'aide devrait être apprécié moins en termes de montants décaissés, que de performance des investissements pour le développement, mesurée suivant des indicateurs précis.

6. Plaider pour une **coordination plus étroite des acteurs de la communauté internationale**, suivant des mécanismes innovants de coordination tels que ceux qui ont inspiré la création de l'Alliance pour le Sahel.

## Les Outre-mer, points d'appui et interfaces géostratégiques

Christian Cambon

Sénateur, membre du groupe Les Républicains du Val-de-Marne, président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat

La France n'est pas uniquement une puissance continentale. Elle est aussi pacifique, océano-indienne, atlantique. Grâce à ses territoires ultramarins, notre pays est doté de la deuxième zone économique exclusive (ZEE) mondiale, soit 11,5 millions de km<sup>2</sup>, présents dans tous les océans. Véritables prolongements de l'État métropolitain, les régions, départements et territoires d'Outre-mer constituent aussi des interfaces géostratégiques au plus près des foyers de crise, de l'espace Indo-Pacifique au détroit du Mozambique, des Antilles à la Guyane.

La France, jadis puissance maritime qui s'ignorait, a aujourd'hui pris conscience de l'importance stratégique des Outre-mer dans un monde désormais globalisé, c'est-à-dire « maritimisé ».



© Creative Commons.

### La « maritimisation du monde », espaces de compétition et de conflits

La maîtrise des mers et des océans est, plus que jamais, un enjeu stratégique majeur. Depuis un célèbre rapport du Sénat sur la « Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans », les faits sont désormais bien connus : 90 % du commerce mondial est maritime. Les océans abritent près de 450 câbles sous-marins, par lesquels transite 99 % du flux

d'information mondial et recèlent d'importantes réserves halieutiques et énergétiques. Les départements, régions et collectivités d'Outre-mer (Drom-Com) sont donc des atouts de premier ordre pour la France.

Les océans sont en effet devenus des espaces de compétition et de conflits. La piraterie, après sa spectaculaire progression dans les années 2010, bien que jugulée dans certaines zones comme la corne de l'Afrique et le golfe d'Aden, demeure une menace de premier ordre pour le trafic maritime international, notamment dans le golfe de Guinée. Elle y a même fortement augmenté en 2018 et la France s'est fermement engagée, par la projection de bâtiments de la Marine nationale et des collaborations renforcées avec les États riverains, dans la lutte contre la criminalité maritime dans cette zone (opération *Corymbe*).

Le développement de grandes flottes océaniques constitue un nouvel enjeu stratégique. L'océan « constitue un espace privilégié d'expression des politiques de puissance », analysait en 2015 la Stratégie – interministérielle – de sûreté des espaces maritimes. En quatre ans, la Chine a ainsi construit l'équivalent de l'ensemble de la flotte de la Marine française. Si ses ambitions sont avant tout régionales, avec pour objectif la sanctuarisation de la mer de Chine, l'ouverture en 2017 d'une base chinoise à Djibouti indique sa volonté de projection de ses capacités maritimes, pour sécuriser notamment les nouvelles « Routes de la Soie ». Pour la France, cette montée en puissance induit de nouvelles zones d'interaction en Afrique et dans l'océan Indien. Les menaces à la liberté de navigation, en mer de Chine notamment, poussent notre pays à faire usage de la liberté de navigation reconnue par le droit international, au rebours des stratégies d'appropriation. Cette volonté française de participer activement à la consolidation et la préservation du droit maritime international a été exprimée clairement par les ministres de la Défense successifs à Singapour à l'occasion du dialogue de Shangri-La.

Dans ce contexte, la France est présente grâce à ses Outre-mer, au cœur des espaces stratégiques maritimes. La *Revue stratégique* de 2017 a parfaitement décrit l'enjeu : « Les Drom-Com constituent des atouts majeurs en termes de coopération militaire, d'anticipation des crises et d'intégration régionale. Ils hébergent également des bases permettant de participer au contrôle des espaces communs et d'aider des pays frappés par des catastrophes naturelles. Elles offrent à la France des plateformes sûres de projection de puissance partout dans le monde et la possibilité de se redéployer au gré de l'évolution de la situation stratégique. La France est ainsi présente en océan Indien et en Asie-Pacifique comme un partenaire et un allié crédible. »

### **La France réaffirme son engagement dans la zone Indo-Pacifique**

Fortes de 7 500 hommes, les forces de souveraineté françaises sont ainsi réparties sur trois théâtres, Caraïbes, Pacifique et océan Indien. Leurs missions sont avant tout d'assurer la souveraineté française dans ses ZEE, mais aussi de prévenir le pillage des ressources, d'assurer l'assistance et la capacité de réaction immédiate face aux crises ainsi que la sécurité en mer et sur terre, notamment pour les 2,7 millions de citoyens français d'Outre-mer. Les Outre-mer permettent à la France d'être le seul pays européen à assurer une présence permanente sur l'ensemble des océans. À partir de ses points d'appui, de ses bâtiments, de ses avions de surveillance maritime, la France pilote ses capacités d'observation et d'action. Cette présence

confère un avantage stratégique de première importance: la connaissance des flux. Une telle connaissance est essentielle à la protection des approvisionnements stratégiques.

Alors que la Guyane est distante de 7 000 kilomètres de la métropole, Mayotte de 8 000 kilomètres et la Nouvelle-Calédonie de 18 300 kilomètres, les forces de souveraineté offrent des capacités d'intervention et de gestion de crise ainsi que de coopération régionale.

Nos forces de souveraineté sont ainsi de véritables forces d'intervention: lutte contre les narcotrafics dans les Caraïbes, protection du centre spatial de Kourou en Guyane, lutte contre la piraterie dans l'océan Indien, gestion des flux migratoires à Mayotte... En 2018, les forces armées de Guyane (FAG) et de la zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI) ont ainsi effectué l'ensemble des saisies des produits de pêche illégale sur l'année, soit 106 tonnes. Dans la zone stratégique de l'océan Indien, les FAZSOI sont engagées dans la lutte contre les menaces régionales comme la piraterie, l'immigration irrégulière et la pêche illicite, et conservent une capacité d'intervention rapide pour conduire ou appuyer si nécessaire un déploiement opérationnel (exercice multinational, opération de secours d'urgence, intervention en cas de catastrophe naturelle, etc.). Les forces armées aux Antilles (FAA) animent la coopération régionale depuis les départements de la Martinique et de la Guadeloupe. Conformément à la fonction stratégique de protection, elles ont vocation à secourir les populations exposées à de graves menaces naturelles, comme lors de l'ouragan *Irma* en 2017. En Guyane, les forces armées (FAG) protègent les intérêts stratégiques de la France et de l'Europe dans le domaine spatial, mais aussi environnemental avec la lutte contre l'orpaillage clandestin et la pêche illégale. Elles mènent leurs missions dans un milieu exigeant par son étendue (1 100 km de frontières terrestres), son littoral difficile et sa forêt équatoriale inhospitalière. Situées en zone cyclonique, les forces en Nouvelle-Calédonie (FANC) sont régulièrement engagées sur des opérations de secours d'urgence et d'aide à la population, le plus souvent en coordination avec les forces armées en Polynésie française (FAPF). Elles font également vivre les accords FRANZ (France-Australie-Nouvelle-Zélande) dans le cadre de la coopération opérationnelle et interministérielle engagée.

La France se réaffirme comme puissance d'Asie-Pacifique (« La France et la sécurité en Indopacifique »), dans une région où la rivalité américano-chinoise nous fait apparaître comme une alternative à la fois crédible et fiable, seul pays européen présent en permanence dans la région. La coopération Indo-Pacifique passe par des accords de partenariat stratégique avec l'Inde, l'Australie, le Japon, l'Indonésie, Singapour. Les territoires français ultramarins constituent des points d'appui essentiels pour la mise en œuvre de cette stratégie. La Marine nationale dispose ainsi de points d'ancrage et d'un soutien logistique dans tous les océans du monde, qui constituent de véritables « socles de missions ». La multiplication des exercices avec les marines australienne ou néozélandaise dans le Pacifique, seychelloise ou indienne dans l'océan Indien sont autant d'éléments concrets de la participation active des forces de souveraineté française à la sécurité maritime aux côtés de leurs alliés. Dans le Pacifique Sud, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande coordonnent leurs moyens d'assistance aux États insulaires *via* les accords FRANZ ou du *Pacific QUAD* (*Quadrilateral Defense Coordination Group*), avec les États-Unis. Une frégate des FAZSOI participe ainsi régulièrement à la mission de lutte antiterrorisme de la *Task Force 150* dans l'océan Indien.

Cette présence permet enfin à la France d'assurer son interopérabilité et un partage d'information efficace avec ses partenaires dans ses zones d'intérêt. Elle apparaît comme un allié sûr pour assurer la sécurité maritime. En 2015, la Stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes recommandait ainsi de « concentrer nos efforts sur les départements et collectivités d'Outre-mer pour favoriser la signature d'accords techniques bilatéraux en matière d'action de l'État en mer ».

Enfin, la France est aussi une puissance européenne. Nous partageons, avec les membres de l'Union européenne, un attachement commun et profond au multilatéralisme et au respect des normes de droit international. Les espaces pacifiques sont aussi stratégiques pour nos partenaires européens. L'intérêt renouvelé du Royaume-Uni pour cette zone, qui a renforcé sa coopération militaire avec le Japon en 2017, indique des possibilités de coopération accrue. Le succès de l'opération militaire de lutte antipiraterie dans l'océan Indien *Atalanta* est un indice de la dimension maritime de l'Union européenne. Dès lors, « pourquoi ne pas envisager que les marines européennes se coordonnent de manière à assurer une présence aussi régulière et visible que possible dans les espaces maritimes en Asie ? », s'interrogeait le ministre de la Défense en juin 2016 lors du dialogue de Shangri-La. Dans cette optique, nos territoires d'Outre-mer constitueraient non seulement un point d'appui pour la France, mais aussi pour ses partenaires européens.

### **Une remontée en puissance des moyens des forces de souveraineté**

Les forces armées françaises Outre-mer ont des missions variées et font face à des menaces diverses, tant dans leur nature que dans leur degré. Or, ces forces sont victimes, depuis plus de dix ans, d'un sous-dimensionnement qui met en péril leur capacité à faire face, compte tenu des ambitions maritimes françaises et de l'immensité de la ZEE française. Plusieurs travaux parlementaires ont tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences négatives de ce sous-dimensionnement, dès le *Livre blanc* de 2008. Celui-ci prévoyait en effet une « réduction du volume de nos forces militaires stationnées dans les départements et collectivités d'Outre-mer, afin d'y conserver les moyens strictement nécessaires aux missions militaires », notamment en Polynésie, aux Antilles et en Nouvelle-Calédonie. Le Sénat avait dénoncé, dès 2012, dans son rapport sur la « maritimisation » que les Outre-mer ne soient pas « perçus comme des atouts économiques, ni stratégiques », s'alarmant de l'incapacité programmée de la Marine nationale à intervenir en haute mer au large de la Guyane, dans le Pacifique Sud et le Sud de l'océan Indien en raison des « trous capacitaires » acceptés par les lois de programmation militaire, repoussant plusieurs fois le remplacement des patrouilleurs de haute mer, et notamment ceux de types P400 dont le désarmement est pratiquement terminé. En 2013, le nouveau *Livre Blanc sur la sécurité et la défense nationale* constatait cependant l'échec de l'orientation stratégique de 2008: « Les questions majeures d'équipement restent pendantes, tant dans le domaine maritime que dans le domaine aérien. Il en résulte aujourd'hui un risque important de rupture capacitaire à court et moyen termes, qui pourrait entraîner l'État à ne plus pouvoir remplir de façon appropriée l'ensemble des missions qui lui incombent dans les Outre-mer. »

Quel non-sens, alors que de nouvelles puissances maritimes régionales s'imposent, comme la

Chine, l'Inde, l'Australie, d'avoir désarmé, sans les remplacer, à partir de 2008, les patrouilleurs P400 Outre-mer ! Le maintien en service des avisos n'a pas suffi à empêcher des ruptures capacitaires importantes, de l'ordre de 50 %, qui atteindront 75 % à l'horizon 2021. La livraison de 4 bâtiments multi-missions (B2M) et de 3 patrouilleurs légers guyanais n'a qu'en partie compensé le retrait des P400, dont les deux dernières unités quitteront la Nouvelle-Calédonie en 2020. Un « trou » capacitaire est donc toujours prévu entre 2020 et 2024 Outre-mer, mettant en péril la capacité de la France à assurer sa souveraineté sur ses zones économiques exclusives. Quel manque de cohérence entre les ambitions politiques et les moyens dédiés !

La remontée en puissance des capacités militaires des forces de souveraineté était urgente. La France doit se donner les moyens d'assurer son ambition Pacifique, que le « contrat du siècle » signé en 2016 avec l'Australie pour la vente de 12 sous-marins de type Barracuda confirme.

La loi de programmation militaire 2019-2025 a prévu la mise en service de 6 patrouilleurs Outre-mer entre 2022 et 2024 en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à la Réunion. Le Parlement, et en particulier le Sénat, a particulièrement veillé à ce que la LPM prévoie explicitement la dotation en effectifs suffisants et en équipements adéquats des forces de souveraineté. Les parlementaires devront par ailleurs suivre avec beaucoup d'attention l'exécution des efforts capacitaires prévus par la LPM afin qu'elle ne demeure pas uniquement une déclaration d'intention.

Seule une remontée en puissance de nos capacités de surveillance et d'intervention nous permettra une présence maritime permanente. Alors que la France se tourne davantage vers les océans, il est essentiel qu'elle puisse préserver sa souveraineté sur ses ZEE et ainsi contribuer à la sécurité maritime régionale et à la protection de ses ressortissants. Les territoires d'Outre-mer sont des points d'appuis, des interfaces géostratégiques de premier plan. Pour coopérer avec nos alliés, et pour lutter contre nos adversaires. La France a une vocation maritime globale, dont la volonté d'assurer un continuum de sécurité et de respect du droit international constitue le cœur. Ne pas prendre la pleine mesure de l'importance stratégique des Outre-mer serait une dramatique erreur.

## Le renouveau capacitaire Outre-mer

Franck Maire - Vincent du Gardin

Capitaine de frégate, bureau « Stratégie et Politique », cabinet du chef d'état-major de la Marine

Capitaine de vaisseau, chef du bureau « cohérence organique », sous-chefferie « plans-programmes » de l'état-major de la Marine.

La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 dresse le constat d'un retour rapide et durable des grands désordres stratégiques avec une résurgence de la violence comme mode de règlement des conflits. Les risques sur la sécurité augmentent et constituent un défi croissant en raison de leur simultanéité et de leur intensité, que ce soit le terrorisme djihadiste ou ethno-religieux, la piraterie en mer, l'immigration illégale par voie maritime, les trafics illégaux ou les activités illicites en métropole comme en outre-mer. En mer, certaines puissances poursuivent une stratégie du fait accompli, de territorialisation et de militarisation des espaces maritimes, qui vise à contrôler les ressources de ces espaces, à maîtriser leurs approches aéromaritimes et points de passage obligés, voire à en interdire l'accès si nécessaire.

### Risques et menaces

La mondialisation amplifie les menaces et risques. La course au gigantisme des navires marchands se poursuit ainsi que l'intensification du trafic commercial, réalité illustrée par les travaux d'élargissement sur les canaux de Suez et Panama, et les intérêts croissants concernant la Route maritime du Nord-Est. Ces éléments confirment la dépendance accrue de nos sociétés à l'égard des flux maritimes et les vulnérabilités associées.

Les problématiques qui semblent relever de la simple compétition entre acteurs privés (flottes de pêche, multinationales gazières et pétrolières, infrastructures portuaires, etc.) sont en fait de plus en plus souvent soutenues, voire pilotées depuis des centres de décision nationaux, servant des stratégies de long terme.

Les convoitises sur nos espaces maritimes et sur leurs ressources sont ainsi avérées. Des explorations ou exploitations illégales dans les zones économiques exclusives (ZEE) ultra-marines sont plus nombreuses, aussi bien pour les ressources halieutiques que minières ou hydrocarbures. Au-delà de la spoliation de ressources situées dans les zones relevant de notre juridiction, le pillage potentiel de nos ZEE recouvre aussi à terme des enjeux de souveraineté. Le risque de contestation de celle-ci sur certains territoires est tangible (Éparges, Clipperton, Matthew & Hunter) : « Ce qui n'est pas contrôlé est pillé, puis contesté. »

Les ressources énergétiques et halieutiques ainsi que l'agriculture seront au centre des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. La combinaison de l'explosion démographique, de la dégradation de l'environnement et du dérèglement climatique aura pour effet d'accroître les tensions à l'échelle planétaire, en particulier dans le domaine maritime.

On observe de plus en plus régulièrement une interconnexion et un appui mutuel des différentes menaces et risques. Cela implique de pouvoir lutter sur plusieurs fronts à la fois.

## **Stratégie et objectifs nationaux**

Dans ce contexte de compétition et de confrontation, la France a une responsabilité de niveau mondial et un patrimoine maritime important en particulier grâce à ses territoires ultramarins. La Stratégie nationale de sûreté maritime précise : « La France, riche de sa surface littorale et de la diversité de ses départements et collectivités d'outre-mer, est une grande nation maritime. Au-delà de l'importance du domaine relevant de sa souveraineté ou de sa juridiction, dont 95 % bordent ses territoires ultramarins, ce sont en effet des pans entiers de son économie, de son industrie et de sa diplomatie qui sont tournés vers la mer. »

Les objectifs de cette stratégie sont clairs : la maîtrise de nos espaces maritimes, et en particulier des espaces de souveraineté et de juridiction, la protection de la liberté de navigation, de nos navires et de nos ressortissants ; la lutte contre les trafics illicites en mer, la défense de nos intérêts économiques pour protéger nos flux stratégiques, préserver les ressources marines et anticiper les questions de sécurité environnementale, et enfin la promotion d'un domaine maritime international sûr.

Pour atteindre ces objectifs, les Outre-mer sont aux avant-postes et au carrefour de nos enjeux de souveraineté, en raison de leur situation stratégique, des nombreuses richesses recelées dans leurs espaces maritimes et des phénomènes illégaux qui se développent dans leur voisinage immédiat. En outre, la France dispose avec ses territoires outre-mer de plateformes de projection significatives comme de forces prépositionnées sur tous les océans. Pour anticiper les menaces qui pèsent sur nos territoires et notre population outre-mer, prévenir toute action déstabilisatrice à leur encontre, les protéger, y compris face aux catastrophes naturelles, intervenir et agir, la Marine nationale est présente au cœur d'un large dispositif. Cette architecture interarmées, interministérielle, parfois internationale s'appuie sur des moyens et des capacités qu'elle est la seule à mettre en œuvre.

## **Enjeux capacitaires**

La réflexion capacitaire part de cette analyse des enjeux et des menaces. Elle doit résoudre trois oppositions dialectiques.

La première tient dans la double injonction de l'adaptation à des territoires très divers sur le plan des elongations, des superficies à couvrir, du climat et des menaces, et d'une nécessaire uniformité des moyens. Quel point commun, en effet, peut-on trouver entre la zone économique exclusive guyanaise et celle des terres australes et antarctiques françaises ?

L'uniformité des moyens est rendue nécessaire par le souci de rentabilité : rentabilité des coûts de développement, qui doivent se répartir entre un nombre aussi grand que possible d'unités identiques, rentabilité en termes de formations, la multiplication des standards se traduit inmanquablement par la multiplication des cours et des simulateurs nécessaires au maintien et au développement des compétences ; enfin, rentabilité sur le plan de la logistique, notamment en terme de gestion des rechanges.

La deuxième résulte d'une vision calquée sur un découpage légal en zones (eaux territoriales, zone contiguë, ZEE) et une réalité politique, économique et naturelle largement mondialisée. Cette opposition est renforcée par le principe même des « forces de souveraineté » qui consiste à calquer le schéma d'une défense des frontières et du maintien de l'ordre terrestre à une zone maritime par nature bien différente, très ouverte et étendue. Les espaces maritimes forment en effet un continuum, de la terre vers le large, qui ne s'arrête pas à la limite des 200 nautiques. Il se poursuit jusqu'à des espaces côtiers étrangers, où parfois naissent les crises qui vont atteindre avec plus ou moins de force nos zones sous juridiction. Un cas extrême a été l'incursion violente de pirates somaliens dans les eaux territoriales seychelloises en 2010. Plus proche de nous, la crise des « Blue-boats » en 2017 en Nouvelle-Calédonie, trouvait son origine dans l'éviction des pêcheurs vietnamiens de leurs zones de pêche traditionnelles en mer de Chine méridionale. La maîtrise de nos espaces maritimes passe donc par une connaissance précise des zones crisogènes, parfois très éloignées, ce qui nécessite des moyens adaptés.

Enfin, la troisième résulte dans la classification des missions dites « de police » (police des pêches, répression des pollutions, contrôle des flux migratoires et les trafics illicites, notamment le narcotrafic) et des missions dites militaires (connaissance et anticipation, prévention, lutte contre le terrorisme international). La réalité est également celle d'un continuum : le trafic de drogue alimente les organisations terroristes internationales et l'organisation en milices de certaines flottes de pêche asiatiques ferait davantage ressembler une opération de contrôle en cas d'arrivée massive dans nos eaux à une opération de combat naval vis-à-vis d'un adversaire misant sur la saturation qu'à une opération de police administrative.

Ces constats orientent donc les choix capacitaires vers la recherche d'une polyvalence maximale de nos moyens, de manière à couvrir l'ensemble de l'éventail capacitaire avec un minimum de moyens qui doivent être très complémentaires. Ils mettent également en lumière un besoin d'autonomie, pour agir loin et longtemps. Ce besoin se comprend à la fois à l'échelle de chaque unité – qui doit couvrir des espaces importants, naviguer durant de longues périodes de manière isolée – et au niveau du territoire, afin de palier au mieux l'éloignement de la métropole.

Ainsi, un patrouilleur ou une frégate en mission aux Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) subit-il un isolement qui n'a plus d'équivalent dans le monde moderne. La maladie ou la blessure d'un membre d'équipage doit par exemple être traitée « avec les moyens du bord » jusqu'à ce que le bâtiment puisse s'approcher suffisamment d'une côte pour y conduire une évacuation sanitaire, ce qui peut prendre de longs jours. Cet exemple médical peut tout aussi bien être traduit sur le plan de l'autonomie pour résoudre une avarie importante ou lutter contre

un sinistre majeur.

L'éloignement de la métropole induit, quant à lui, des élongations logistiques importantes : il faut plusieurs jours pour acheminer du matériel léger et plusieurs semaines pour du matériel lourd. Sur le plan des ressources humaines, il est délicat de renvoyer en métropole un marin pour y suivre un stage de formation de quelques jours au regard du coût financier induit et du temps passé en transports.

Cela impose une organisation particulière, reposant sur le concept de nos bases navales, disposant d'organismes de soutien adaptés : ateliers militaires de soutien, magasins logistiques, réserves de carburant, de munitions, moyens d'entraînement...

L'organisation doit également tenir compte de la réalité, très disparate selon les territoires considérés, du tissu industriel local et de sa capacité à réaliser un certain nombre de maintenances spécialisées ou de maintenances lourdes. Il faut parfois aller chercher à plusieurs milliers de kilomètres un chantier naval apte à réaliser ces travaux. Là encore, un accompagnement de l'équipage doit être mis en place tout en veillant à ne pas multiplier inutilement les jours d'absence du port base.

Cela milite également pour des navires et des aéronefs simples, rustiques et fiables, nécessitant des compétences bien cernées pour ce qui concerne la mise en œuvre et la maintenance. Pour autant, le recours aux technologies anciennes ne constitue pas forcément la panacée, n'en déplaie aux nostalgiques de la machine à vapeur et aux allergiques aux technologies « digitales » : outre le fait qu'il devient difficile de trouver des servocommandes analogiques, par exemple, avec ce que cela suppose au niveau de la logistique des rechanges, les formations de la Marine se sont adaptées à un monde de plus en plus numérique, y compris pour les spécialités supposées les plus « rustiques », comme les « mécaniciens naval ». Le recours aux technologies effectivement enseignées dans les écoles de la Marine s'impose donc aussi outre-mer.

## **Stratégie capacitaire**

La taille remarquable de notre ZEE milite pour des moyens d'observation placés le plus en altitude possible, de manière à bénéficier d'un horizon éloigné.

Le recours plus généralisé aux systèmes d'observation par satellite, exploitant notamment l'AIS permettra l'établissement d'une situation maritime étendue. Ce dispositif satellitaire ne garantit toutefois pas le recueil exhaustif des signaux AIS puisque le système AIS a été conçu pour que les signaux soient émis vers la surface des océans et non vers l'espace.

Un peu plus bas en altitude, les systèmes « Haute altitude pseudo-satellite » (HAPS) permettront, dans un avenir proche, de rendre des services de recueil de l'information du même ordre, en embarquant outre des récepteurs AIS, des dispositifs de relai radio, de recueil de données électromagnétiques, voire d'images. Leur coût moindre pourrait permettre d'augmenter le nombre de capteurs mis en œuvre ainsi que notre couverture. Il s'agit concrètement d'aéronefs

conçus pour effectuer un vol quasi stationnaire dans la stratosphère et capables d'y rester durant plusieurs jours ou plusieurs semaines. Différents projets sont à l'étude, sous forme de dirigeables, de ballons ou de larges moto-planeurs solaires.

Le nombre faramineux de données collectées par ces systèmes est déjà hors de portée d'un traitement par des opérateurs humains. Le recours à l'intelligence artificielle (IA) permettra, dans cette masse de données, de distinguer les comportements « normaux » des comportements « inhabituels » ou « suspects » et de concentrer l'attention des opérateurs et des décideurs sur les cas signalés par la machine. Là aussi, la Marine conduit, en partenariat avec plusieurs industriels, des expérimentations notamment dans le cadre du projet « DATAM@R OPS ».

Le développement de l'IA ouvre aussi des perspectives intéressantes à moyen terme concernant la surveillance de l'océan par des satellites à imagerie. La capacité de transfert des données et la ressource humaine nécessaire à leur traitement représentent aujourd'hui un frein important à la collecte systématique d'images de la surface des étendues maritimes afin d'y détecter des navires d'intérêt. L'embarquement dans le satellite d'une capacité de traitement, allant jusqu'à l'identification automatique, permettra à l'avenir de réaliser cette surveillance en n'adressant à la station de contrôle à terre que des images sélectionnées et traitées. Resteront le problème de la couche nuageuse qui rend localement impossible l'observation image satellitaire, les problématiques de camouflage et, plus largement, de leurrage des systèmes à intelligence artificielle prépondérants. L'innovation « anti-IA » sera, à n'en pas douter, une activité importante de la part des forces armées et, plus encore, des organisations criminelles (trafiquants, pirates, terroristes) voire des simples contrevenants (pêcheurs illicites).

L'observation plus fine des cas suspects continuera donc de nécessiter l'envoi de moyens qui pourront observer en choisissant l'angle de vue le plus pertinent, en adaptant la distance aux contraintes de discrétion et en apportant un traitement complémentaire de l'IA. Un ensemble de moyens regroupant des avions habités à grand rayon d'action et des drones aériens est actuellement en cours de définition dans le cadre du programme « AVSIMAR ». Ils relèveront les aéronefs de surveillance maritime Falcon 50 et Falcon 200 à l'horizon 2025.

La complémentarité entre avions habités et drones aériens ne permet pas d'envisager que les seconds se substituent aux premiers. C'est notamment le cas dans les opérations nécessitant une action ostensible, dissuasive ou dans des situations de sauvegarde de la vie humaine qui vont souvent de pair avec mer et vent déchaînés. Dans ces conditions, le largage d'une chaîne SAR (Search and Rescue) seul salut des naufragés, nécessite le coup d'œil et la capacité d'appréciation instantanée d'un équipage. Cette capacité d'intervention est également l'apanage des moyens de surface.

La Marine a fait le choix outre-mer de conserver pour les prochaines décennies le triptyque éprouvé frégate/patrouilleur/bâtiment de soutien, dont la complémentarité convient aux différentes problématiques rencontrées.

Le rôle des frégates de surveillance, dont le remplacement interviendra après 2030, est de patrouiller au-delà de la ZEE afin d'apporter la profondeur stratégique au plus près des zones de

naissance des crises, pour permettre une meilleure anticipation et donner une réponse forte à des menaces requérant un niveau de maîtrise élevé. La capacité d'emport d'un hélicoptère, potentiellement armé d'un tireur de précision, d'un détachement de commandos marine fort de ses embarcations et de renforts spécialisés, dans l'acquisition de renseignement par exemple, confère à la frégate de surveillance une capacité d'action adaptée au haut du spectre des menaces outre-mer actuelles et prévisibles à moyen terme. L'arrivée prochaine des drones aéromaritimes mis en œuvre depuis leur pont d'envol permettra aux frégates de surveillance d'augmenter significativement leurs capacités de détection et d'identification. Ces drones auront également une plus grande diversification des modes d'action en offrant de meilleures capacités de pistage et de surveillance discrète.

Enfin, la frégate possède la capacité de braver les environnements particulièrement hostiles, comme aux TAAF, afin d'y conduire des patrouilles ostensibles de protection de la ZEE.

Le patrouilleur est l'outil préférentiel de maîtrise des ZEE. S'il est peu adapté aux zones inhospitalières du grand Sud, son autonomie et sa capacité d'action – plus limitées mais bien réelles – lui permettent d'intervenir pour un coût maîtrisé sur la plupart des cas du milieu du spectre, c'est-à-dire tant que le recours à l'hélicoptère n'est pas indispensable. Comme sa grande sœur la frégate de surveillance, il peut accueillir un détachement de forces spéciales avec ses embarcations en vue d'une action de vive force. De telles actions sont régulièrement pratiquées dans le cadre de lutte contre la pêche illégale depuis la Guyane, où les pêcheurs illégaux s'opposent violemment aux contrôles (emploi de machettes voire d'armes à feu). Comme les frégates, les futurs patrouilleurs sont appelés à accueillir des drones aériens embarqués, qui leur conféreront une capacité de maîtrise de l'espace maritime fortement accrue ainsi qu'une meilleure agilité tactique.

Dernière pièce du segment naval, le bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) remplace les antiques « bâtiment de transport léger » (Batral). Si la capacité amphibie a été abandonnée dans cette opération, elle est largement compensée par le gain de capacité de transport logistique. Directement issu d'une gamme de navires civils destinée au soutien des installations offshore, le BSAOM est en quelque sorte la « Kangoo » maritime. D'un faible coût d'acquisition et d'un entretien aisé et économique, il est la bête de somme de la Marine outre-mer. Au-delà de ses capacités de transport logistique, indispensable au ravitaillement de certaines îles, il dispose d'une capacité d'intervention, de remorquage, de secours en mer et de lutte contre d'éventuelles pollutions indispensable pour l'action de l'État en mer. Le BSAOM détient également certaines capacités de surveillance et d'intervention militaire (saisie de voiliers transportant de la drogue, de navires de pêche en infraction). Par sa capacité à occuper l'espace maritime, renforcée par une forte disponibilité et une organisation en double équipage, sa présence dissuade les tentatives de contestations des zones relevant de notre juridiction.

## **Conclusion**

Deuxième domaine maritime mondial derrière les États-Unis et devant l'Australie, la France doit endosser pleinement son rôle de puissance régionale en vue d'imposer sa souveraineté sur ses

espaces, d'assurer la sécurité de ses citoyens et de contribuer à la stabilité et au développement des Outre-mer, lesquels revêtent de véritables enjeux stratégiques tant d'un point de vue sécuritaire (pêche illégale, flux migratoires, narcotrafic, piraterie, etc.), économique (à l'horizon 2020, près de 14 milliards de tonnes de marchandises devraient passer non loin de nos territoires d'outre-mer) ou environnemental. En consentant à des efforts capacitaires importants et cohérents, la France illustre sa volonté de conserver la place de choix que lui offrent les Outre-mer en lui permettant d'être l'un des seuls États au monde riverain de cinq océans, ayant des frontières maritimes et terrestres avec des pays aussi éloignés que le Brésil, le Canada ou l'Australie.